

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAC 492 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler 22 rue Marcadet (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler 22 rue Marcadet à Paris 18^e ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 20 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler 22 rue Marcadet à Paris 18^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici, ont exercé avec humanité et générosité Suzanne Leclézio (1898-1987) assistante sociale SNCF et Yvonne Ziegler (1902-1988), sa compagne, bénévole, artiste peintre Résistantes, torturées, déportées à Ravensbrück en 1944. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.700 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO